

La Lettre du CDJ

Avril 2025



Sommaire

- Les dernières décisions du CDJ
- Le CDJ rappelle l'indispensable liberté rédactionnelle présidant aux modalités d'organisation des débats, qu'ils soient électoraux ou non
- Le Conseil d'État donne droit à l'action de première ligne du CDJ sur les plaintes en matière d'audiovisuel
- Analyse : les journalistes peuvent-ils user de méthodes « déloyales » ?
- Qui sont les membres de l'AADJ et du CDJ ?
- Le CDJ dans les médias
- Liberté de presse en débat, suite (et pas fin)
- Vu de France : 40% des avis publiés par le CDJM en 2024 sont non fondés
- Participez au webinaire « The AI Revolution in News: Ethics, Risks & Opportunities » organisé par Impress

Les dernières décisions du CDJ



Le CDJ a adopté quatre décisions – trois sur plainte, dont une autosaisine, et une sur demande d'avis – lors de sa réunion de mars. Pour trois de ces décisions, dont la question centrale portait sur la couverture des élections communales, deux se sont avérées non fondées ([24-40](#) & [25-](#)

[10](#)), la troisième partiellement fondée pour omission d'information essentielle ([24-50](#)). Dans la quatrième décision relative aux propos tenus par un journaliste sur les réseaux sociaux, le CDJ a conclu à une plainte fondée ([24-32](#)).

[Lire les décisions de mars](#)

[Lire notre post Bluesky](#)

Le CDJ rappelle l'indispensable liberté rédactionnelle présidant aux modalités d'organisation des débats, qu'ils soient électoraux ou non



En marge de deux décisions rendues d'initiative et à la demande d'un média (voir ci-dessus), le CDJ rappelle une série de principes liés à l'organisation des débats, que ces derniers interviennent ou non pendant la campagne électorale. Ces décisions du Conseil, qui portent sur des plaintes que le CSA ne lui a pas transmises, insistent sur l'indépendance rédactionnelle des médias, à l'encontre de laquelle, comme l'indique la Recommandation « élections », des règles fixées par le législateur dans son champ strict de compétence pour les périodes électorales « ne seraient pas acceptables ».

[Lire le communiqué](#)

[Lire notre post Bluesky](#)

[Lire notre post LinkedIn](#)

Le Conseil d'État donne droit à l'action de première ligne du CDJ sur les plaintes en matière d'audiovisuel



Le Conseil d'État a rendu sa décision dans le dossier « The Dancer », pour lequel la RTBF avait écopé d'un avertissement du CSA à la suite de la diffusion d'une séquence de JT jugée publicitaire par le régulateur. Le CDJ qui, en première ligne, avait constaté l'absence de faute dans le chef du média, s'était joint à la RTBF pour contester cette sanction auprès du Conseil d'État, constatant que le CSA était intervenu sur la déontologie et le travail journalistique de manière non autorisée. Outre qu'il annule la décision du régulateur, l'arrêt du Conseil d'État conforte l'interprétation du CDJ de l'articulation des compétences entre les deux instances, un système – unique en son genre en Europe – qui protège l'indépendance journalistique. L'AADJ/CDJ se réjouit que cette question cruciale soit désormais clarifiée au bénéfice de tous les acteurs en présence.

[Lire le communiqué du CDJ](#)

[Lire notre post Bluesky](#)

[Lire notre post LinkedIn](#)

Analyse : les journalistes peuvent-ils user de méthodes « déloyales » ?



© Cost. (DeontoloJ n°21, janvier 2021)

Cette question, qui n'est pas rare en journalisme d'investigation, revient de plus en plus souvent dans les plaintes et demandes d'information que reçoit le CDJ. Par « méthodes déloyales », on entend le recours à une caméra cachée, l'enregistrement clandestin, l'undercover ou la dissimulation de sa qualité de journaliste, la tromperie sur le but de son intervention, l'usage d'une fausse identité... Découvrez l'analyse du CDJ au regard de l'art. 17 du Code et d'une décision « Covid-19 » ([21-48](#)).

Lire le post LinkedIn

La décision 21-48

Le Guide de bonnes pratiques AJP-CDJ (2012)

Qui sont les membres de l'AADJ et du CDJ ?



Qui sont les (médias) membres de l'AADJ et, par ricochet, du CDJ ? Quels sont leurs droits et obligations ? En Belgique francophone et germanophone, la quasi-totalité du paysage médiatique est partie prenante de l'autorégulation, ce qui contribue fortement à sa légitimité ! Tous les quatre ans, la composition de l'instance est renouvelée : ainsi, le « nouveau » Conseil d'administration de l'AADJ (regroupant l'AJP et, pour les éditeurs de médias, une quarantaine de membres individuels et cinq fédérations de médias) sera installé à la mi-2025. Une de ses premières missions sera de désigner les membres du Conseil de déontologie – composé de 40 bénévoles répartis en quatre catégories – qui sera également renouvelé et entrera en fonction début 2026.

Lire notre post LinkedIn

Lire notre post Bluesky

Le CDJ dans les médias



© Pixabay

Relations CDJ-CSA, dossier « Dans ma commune » (RTL)... En complément aux communications officielles du CDJ, découvrez ses dernières actualités à travers le prisme des médias.

Le CDJ dans les médias

Liberté de presse en débat, suite (et pas fin)



© Pixabay

L'arrestation du journaliste indépendant Thomas Haulotte, assimilé à tort à un militant alors qu'il couvrait – en toute liberté – une action de désobéissance civile dans la nuit du 8 au 9 avril dernier, s'ajoute à la liste des épisodes qui limitent la liberté de presse. L'AADJ/CDJ, qui

rassemble en son sein journalistes et médias, réunit actuellement deux groupes de travail qui réfléchissent aux réponses à donner à ces incidents. Une alerte a par ailleurs été déposée par la Fédération européenne des journalistes sur la Plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes.

[Lire l'alerte de la FEJ](#)

Vu de France : 40% des avis publiés par le CDJM en 2024 sont non fondés

CDJM

© CDJM

Les décisions non fondées rendues par le CDJM français, qui représentent près de 40% des avis publiés par notre homologue en 2024, rappellent que le rôle d'un conseil de déontologie est aussi « de défendre la liberté éditoriale et les choix éditoriaux, qui sont libres et demeurent l'apanage des rédactions et qu'il peut être, pour les journalistes et les éditeurs, un rempart contre les pressions des pouvoirs et des lobbies ». De son côté, les statistiques du CDJ tournent autour d'un 50/50 constant depuis plusieurs années... La preuve que l'autorégulation dévoile autant les pratiques à reproduire qu'à proscrire ou modifier.

[Lire le post LinkedIn du CDJM](#)

Participez au webinaire « The AI Revolution in News: Ethics, Risks & Opportunities » organisé par Impress



impress

AI Revolution in News: Ethics, Risks & Opportunities

29 April 11 AM - 12:00 PM, free to attend online

This webinar will bring together industry experts to discuss the future of AI in newsrooms and how we can ensure responsible use moving forward.

Register Today!

© Impress

Impress, membre britannique de l'Alliance européenne des conseils de presse (AIPCE), organise le 29 avril à 12h (heure belge) un webinaire gratuit pour marquer le lancement de son guide sur une utilisation éthique de l'intelligence artificielle en journalisme. Cette séance virtuelle réunira des experts du secteur (BBC, Microsoft...) pour donner un aperçu de l'évolution, de la mise en œuvre et de l'interconnexion entre IA et journalisme.

Informations pratiques et inscription

Les membres de l'AIPCE

Rendez-vous en mai pour la prochaine newsletter !



Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).

Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à info@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2025 CDJ/AADJ, All rights reserved.

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrits par email

Our mailing address is:

CDJ/AADJ

Rue de la Loi 155 bte 103

Bruxelles 1040

Belgium

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

